

Ministère du Développement durable

21 Mai 2010

Comité national du Développement durable et du Grenelle Environnement

Présentation des risques
Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Ordre du jour

- Installation du Comité National du Développement durable et du Grenelle de l'Environnement
- Point sur l'actualité du Grenelle après adoption du texte à l'Assemblée Nationale. Interventions du Ministre d'Etat et des Secrétaires d'Etat
- Comité National du Développement durable et du Grenelle de l'Environnement : fonctionnement et règlement intérieur
- Schéma national des infrastructures de transport : présentation méthodologique et cadrage général, processus de validation et calendrier
- Pacte de solidarité écologique : emplois liés à l'économie verte
- Trame verte et bleue : présentation du résultat des travaux du comité opérationnel
- Evaluation concertée du Grenelle de l'environnement : présentation et validation du processus
- Stratégie nationale du développement durable : point d'information



Ordre du jour (1ère partie)

- Installation du Comité National du Développement durable et du Grenelle de l'Environnement
- Point sur l'actualité du Grenelle après adoption du texte à l'Assemblée Nationale. Interventions du Ministre d'Etat et des Secrétaires d'Etat
- Comité National du Développement durable et du Grenelle de l'Environnement : fonctionnement et règlement intérieur
- Schéma national des infrastructures de transport : présentation méthodologique et cadrage général, processus de validation et calendrier

Pause



Ordre du jour (1ère partie)

- Installation du Comité National du Développement durable et du Grenelle de l'Environnement
- Point sur l'actualité du Grenelle après adoption du texte à l'Assemblée Nationale. Interventions du Ministre d'Etat et des Secrétaires d'Etat
- Comité National du Développement durable et du Grenelle de l'Environnement : fonctionnement et règlement intérieur
- Schéma national des infrastructures de transport : présentation méthodologique et cadrage général, processus de validation et calendrier

Pause



Ordre du jour (1ère partie)

- Installation du Comité National du Développement durable et du Grenelle de l'Environnement
 - Point sur l'actualité du Grenelle après adoption du texte à l'Assemblée Nationale. Interventions du Ministre d'Etat et des Secrétaires d'Etat
- Comité National du Développement durable et du Grenelle de l'Environnement : fonctionnement et règlement intérieur
- Schéma national des infrastructures de transport : présentation méthodologique et cadrage général, processus de validation et calendrier

Pause



Comité national du Développement durable et du Grenelle de l'environnement : projet de règlement intérieur

- **Le décret du 13 avril 2010 fixe les missions et la composition du CNDDGE**
 - Les titulaires et suppléants sont nommés pour 3 ans, par arrêté ministériel (excepté les représentants des Assemblées)
- **Outre les missions et la composition, le décret du 13 avril 2010 précise certains points :**
 - Secrétariat du comité assuré par le CGDD
 - Au moins 4 réunions par an
 - Il peut être réuni à la demande des 2/3 de ses membres
 - Il peut émettre, à son initiative, des propositions ou recommandations
 - L'ordre du jour et les avis du CNDDGE sont rendus publics
 - Le CNDDGE se dote d'un règlement intérieur

Certaines options d'organisation, déjà évoquées en comité de suivi du Grenelle ou non encore finalisées, doivent être précisées

Des modes de fonctionnement opérationnels sont proposés, en application des dispositions du décret

- Quorum et représentation
- Appel à des experts externes
- Ordres du jour, convocations, y compris modalités de demande par les membres
- Relevés de conclusions
- Mise à disposition du public des ordres du jour et avis

Le document de travail présente des options possibles

- Vice-présidence(s) : 4 hypothèses envisagées
- Mise en place possible de groupes ou commissions thématiques
- Participation du CNDDGE au réseau européen des conseils nationaux de développement durable



Étapes suivantes

- **Afin de finaliser le projet de règlement intérieur**
 - Avis/réactions sur les différents points du document de travail présenté
 - Le cas échéant, groupe de travail restreint représentatif des différents collègues
- **Examen du projet de règlement intérieur lors de la prochaine réunion du Comité National**



Ordre du jour (1ère partie)

- Installation du Comité National du Développement durable et du Grenelle de l'Environnement
- Point sur l'actualité du Grenelle après adoption du texte à l'Assemblée Nationale. Interventions du Ministre d'Etat et des Secrétaires d'Etat
- Comité National du Développement durable et du Grenelle de l'Environnement : fonctionnement et règlement intérieur
- Schéma national des infrastructures de transport : présentation méthodologique et cadrage général, processus de validation et calendrier

Pause



Avant-projet de schéma national des infrastructures de transport



L'Approche retenue

- **Un schéma outil de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.**
- **Un schéma conçu comme un document de stratégie qui fixe les grandes orientations de l'Etat en matière d'infrastructures de transport et qui inclut un plan d'actions.**
- **Un schéma qui identifie aussi les grands projets d'infrastructures dont la réalisation à l'horizon 20-30 ans apparaît souhaitable**

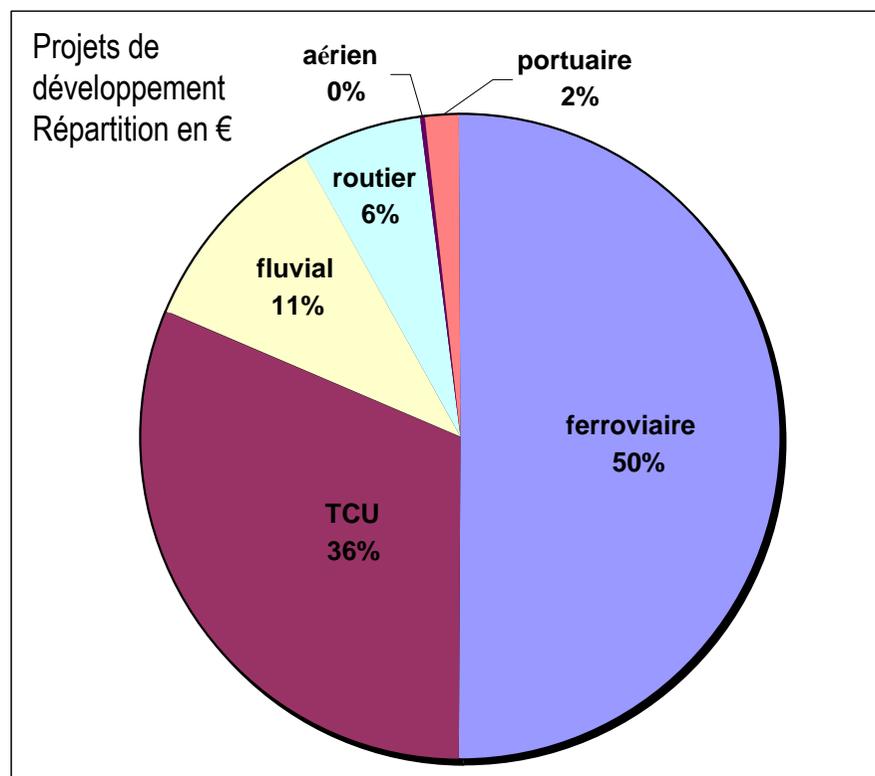
Le contenu

- **Une stratégie de l'Etat en matière de politique d'infrastructures qui s'organise autour de 4 axes:**
 - Optimiser le système de transport existant pour limiter la création de nouvelles infrastructures
 - Améliorer les performances du système de transport dans la desserte des territoires
 - Améliorer les performances énergétiques du système de transport
 - Réduire l'empreinte environnementale des infrastructures et équipements de transport
- **Une soixantaine d'actions concrètes pour décliner cette stratégie**



Les effets attendus

- Un développement des réseaux fortement réorienté vers les modes alternatifs à la route et à l'aérien

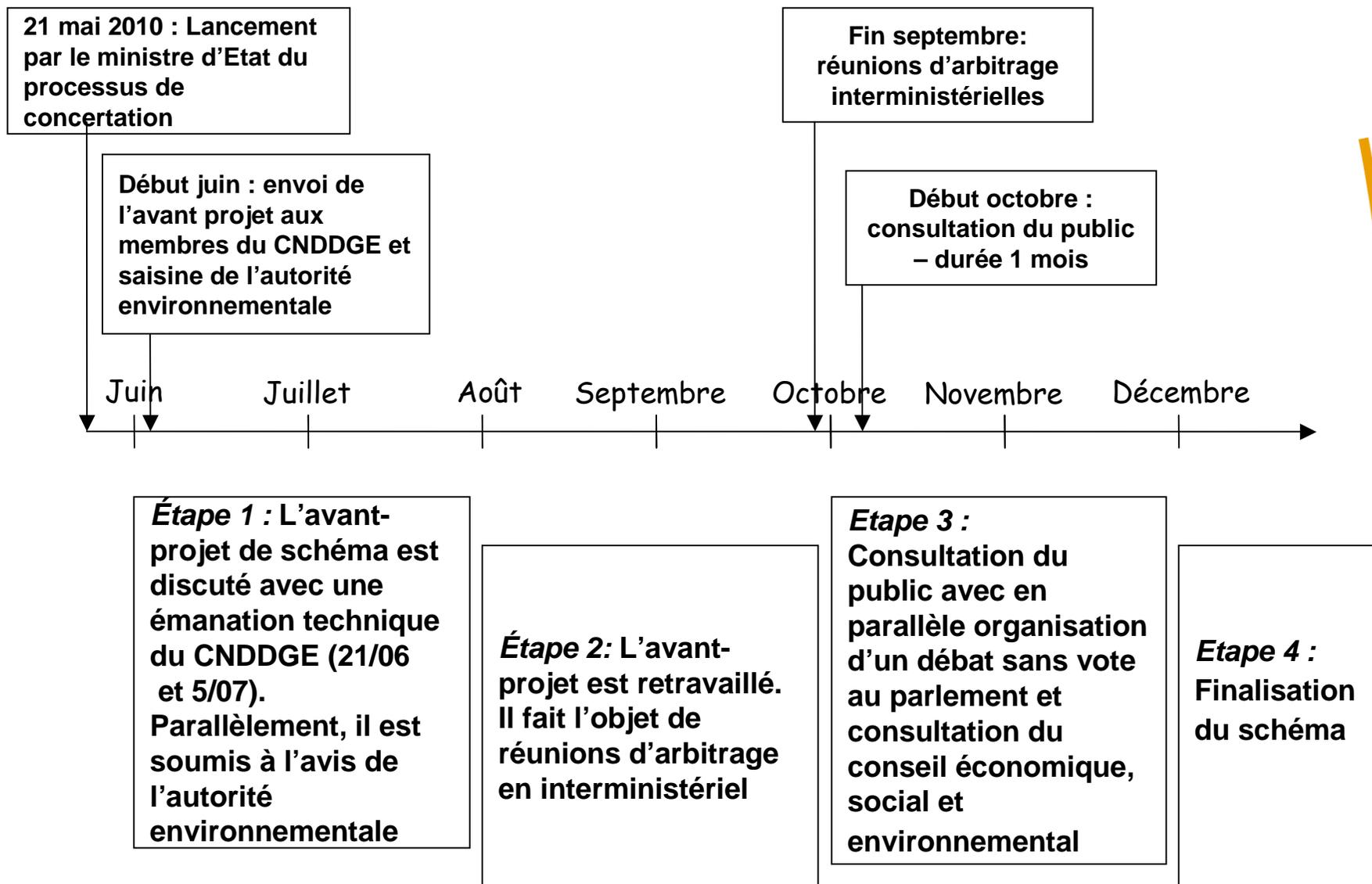


- Une intégration environnementale résolument renforcée
- Environ 2 millions de tonnes carbone évitées par an
- La création ou la préservation de 65 000 emplois par an

Processus de concertation et calendrier

- **Étape 1** : L'avant-projet de schéma est discuté avec le CNDDGE via une émanation technique. Il est parallèlement soumis à l'autorité environnementale pour avis De début juin à fin juillet 2010
- **Étape 2**: A l'issue de la concertation, le projet de schéma est retravaillé. Il fait l'objet de réunions d'arbitrage en interministériel De fin juillet 2010 à fin septembre
- **Étape 3** : Consultation du public avec en parallèle organisation d'un débat sans vote au parlement et consultation du conseil économique, social et environnemental De fin septembre à fin novembre 2010
- **Étape 4** : Finalisation du schéma Décembre 2010

Synoptique



Ordre du jour (2ème partie)

- **Pacte de solidarité écologique : emplois liés à l'économie verte**
- **Trame verte et bleue : présentation du résultat des travaux du comité opérationnel**
- **Evaluation concertée du Grenelle de l'environnement : présentation et validation du processus**
- **Stratégie nationale du développement durable : point d'information**
- **Questions diverses**



Le constat

Dans le contexte de crise, l'application du Grenelle doit être source de solidarité et d'emplois

- **Le développement durable doit être accessible à tous**
- **Il concerne directement les besoins essentiels des populations en situation de précarité**
- **8 millions de personnes en France vivaient en 2007 avec moins de 908 euros pour une personne seule (source : dernier rapport de l'ONPES)**
- **Les plus modestes sont les plus exposés aux risques environnementaux**
- **Le PLAN METIERS: concrétiser, à court, moyen et long termes, le gisement d'emplois de l'économie verte: anticipation, formation, insertion**



Le Pacte de Solidarité Écologique

- **Une démarche lancée en Septembre 2009 par Valérie Létard , en charge du pilier social du développement durable**
- **Cinq chantiers, ou programmes :**
 - L'emploi, la promotion professionnelle et l'insertion (programme n° 1)
 - La précarité énergétique (programme n°2)
 - Les modes de vie, les comportements et la consommation (programme n°3)
 - Le cadre de vie et les territoires (programme n°4)
 - La mobilisation citoyenne et sociale (programme n°5)



Plan de mobilisation des domaines d'activité et des territoires pour développer les métiers liés à l'économie verte

- **Enjeu:** 600 000 emplois en création ou transformation, plus de 12 millions d'actifs concernés
- **Méthode:** travaux de 11 comités de domaine
- **Conférence au CNIT fin janvier**
- **31 mesures pour organiser la formation aux nouvelles compétences, préparer les transitions**



Le Forum du 17 février 2010 : un point d'étape

- **Restitution des travaux de 3 missions :**
 - Mission « Modes de vie, comportements et consommation »
 - Mission « Cadre de vie et territoires »
 - Mission « Mobilisation citoyenne et sociale »
- **Elles ont été coprésidées par un « binôme » de personnalités dans le domaine social et environnemental:**

ATD Quart Monde, CLCV; ONPES, FNE ; UNCASS , FNE
- **Le Forum a permis de définir les axes prioritaires d'action du Pacte**
- **Autour de 3 valeurs indissociables : solidarité, liberté, citoyenneté, et de 10 objectifs**



Poursuite de l'élaboration du Pacte

Prochaines étapes :

- **Plan métiers: poursuite travaux des comités, lancement de l'observatoire, expérimentations en région**
- **Autres programmes:**
 - Approfondissement technique des propositions des missions dans deux groupes de travail sur:
 - L'accès aux services essentiels
 - Territoires, citoyenneté »
 - Débats citoyens organisés en région avec des ONG et les collectivités locales
- **Pour en savoir plus :**

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Pacte-de-solidarite-ecologique-10.html>



Ordre du jour (2ème partie)

- Pacte de solidarité écologique : emplois liés à l'économie verte
- Trame verte et bleue : présentation du résultat des travaux du comité opérationnel
- Evaluation concertée du Grenelle de l'environnement : présentation et validation du processus
- Stratégie nationale du développement durable : point d'information
- Questions diverses

Ordre du jour (2ème partie)

- Pacte de solidarité écologique : emplois liés à l'économie verte
- Trame verte et bleue : présentation du résultat des travaux du comité opérationnel
- Evaluation concertée du Grenelle de l'environnement : présentation et validation du processus
- Stratégie nationale du développement durable : point d'information
- Questions diverses



Evaluation concertée du Grenelle de l'environnement : 21 mai 2007 – 21 mai 2010

- **Le Grenelle : mise en place d'un nouveau cadre juridique, législatif et réglementaire**
- **Des ruptures profondes de nos modèles de développement, dont peu d'acteurs ont pleinement conscience**
- **L'adoption de la loi Grenelle 2 : la fin de l'étape de traduction législative**
- **Le Comité national : outil de suivi, de stimulation et d'adaptation du Grenelle de l'Environnement**
- **Etablir un bilan complet et partagé par les acteurs**



Evaluation concertée du Grenelle de l'environnement : présentation et validation du processus (1/2)

Proposition:

- **4 groupes d'audits thématiques :**
 - Lutte contre le changement climatique (Jean Jouzel)
 - Biodiversité et milieux naturels (Jean-François Le Grand)
 - Santé, environnement et économie verte (Alain Grimfeld)
 - Démocratie écologique (Nicole Notat)
- **Des équipes d'évaluation associant 1 ou 2 membres de chaque collège du Grenelle**



Evaluation concertée du Grenelle de l'environnement : présentation et validation du processus (2/2)

Des étapes :

- **Une phase de bilan (6 semaines, avant l'été) :**
 - Réalisations et avancées, retards, difficultés
 - Appréciation des mutations engagées
- **A partir de ce bilan (de septembre à mi-octobre) :**
 - Nouvelles perspectives, tenant compte du bilan et de l'évolution du contexte économique et social
 - Priorités d'actions
- **Validation et arbitrages : journée de travail du CNDDGE ?**

Ordre du jour (2ème partie)

- Pacte de solidarité écologique : emplois liés à l'économie verte
 - Trame verte et bleue : présentation du résultat des travaux du comité opérationnel
 - Evaluation concertée du Grenelle de l'environnement : présentation et validation du processus
- Stratégie nationale du développement durable : point d'information
- Questions diverses



La stratégie nationale de développement durable 2009-2013

Le contexte

- La SNDD 2003-2008 est échue
- La Stratégie européenne de DD
- Le Grenelle de l'environnement de 2007
- Un nouveau contexte de crise économique

Vers un document....

- Plus stratégique (priorités et leviers d'action)
- Cohérent avec les engagements internationaux et européens (enjeux et contexte, objectifs chiffrés)
- Plus communicant
- Appuyé sur des indicateurs chiffrés
- « Appropriable »

Un cadre institutionnel précisé

- **Article 1 de la Loi Grenelle 1 :**

« L'État élabore la stratégie nationale de développement durable et la stratégie nationale de la biodiversité en association avec les collectivités territoriales, les représentants des milieux économiques et des salariés, ainsi que les représentants de la société civile, notamment les associations et organisations non gouvernementales de protection de l'environnement, en veillant à sa cohérence avec la stratégie des instances européennes et avec les engagements internationaux de la France.

L'État assure le suivi de la mise en œuvre de cette stratégie au sein d'un comité pérennisant la conférence des parties prenantes du Grenelle de l'environnement. »

- **Rapport annuel au Parlement**



Étapes de validation et d'approbation

- **10 septembre 2009 : Consultation du Comité de suivi du Grenelle**
- **Consultation interministérielle et ajustements**
- **20 janvier 2010 : Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable**
- **27 janvier 2010 : Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE)**
- **Adoption par le Comité Interministériel du Développement Durable**
- **Diffusion - promotion - déclinaison**



- **L'avis du CESE a été pris en compte dans le texte proposé à la validation du CIDD (notamment au niveau du préambule)**
- **La SNDD fera l'objet d'un rapport annuel au Parlement auquel le CNDDGE sera associé**
- **Les indicateurs de suivi qui lui sont annexés feront l'objet d'une mise à jour annuelle et seront largement diffusés**
- **La SNDD constitue un engagement national et de portée interministérielle :**
 - elle doit être diffusée et accessible au grand public comme aux différentes administrations, collectivités et partenaires socio-économiques
 - sa déclinaison et le rapport annuel au Parlement doivent porter sur l'ensemble des politiques ministérielles